



ÉCHOS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU HAUT-SAINTE-LAURENT

Séances du 12 mai et du 16 juin 2010

Suivi du schéma d'aménagement et de développement

Le Conseil des maires a approuvé la demande de conformité des règlements suivants, puisqu'ils ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire :

- N° 788-2009 qui vise à augmenter la densité d'un secteur d'habitation dans le secteur des rues Baird, Prince, Perrault et Nadeau.
- N°s 297 et 398 de la municipalité de Godmanchester qui visent la distance entre une rue et un cours d'eau, la superficie des lots à proximité d'un cours d'eau et les bâtiments sommaires.
- N°s 400 et 401 de la municipalité de Godmanchester qui visent à introduire de nouvelles dispositions relatives aux parcs et terrains de jeux en zone «blanche», des dispositions relatives aux lots transitoires, des dispositions sur les bâtiments incendiés, inoccupés ou non terminés ainsi que l'obligation d'exécuter des travaux ou de démolir.
- N°s 307-7, 310-8 et 311-3 de la municipalité de Saint-Anicet qui visent la concordance au schéma d'aménagement et de développement relativement au règlement 234-2008 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, et qui ont pour effet la modification des normes de lotissement, afin de permettre la reconnaissance de droits acquis de rues publiques ou privées sur lesquelles il y a des terrains construits et d'identifier des cas d'exceptions à l'application de conditions pour l'émission de permis de construction.
- Projet n° 251-4 de la municipalité de Havelock qui vise à créer une zone AF-108-1 pour les activités de camping et les activités connexes à cet usage.
- N° 399 de la municipalité de Godmanchester qui vise à contrôler les carrières et sablières, la gestion environnementale, permettre l'entreposage, le conditionnement, la transformation et la vente des produits agricoles dans une zone et gérer les droits acquis.
- N°s 375-2, 376-7, 380-4 et 381-2 de la municipalité de Hinchinbrooke qui visent à ajouter le réseau d'égout au centre rural d'Athelstan, modifier plusieurs terminologies et ajouter une nouvelle catégorie de permis concernant les appareils de chauffage extérieur de combustible solide, modifier la disposition concernant les bâtiments à barricader après un sinistre, préciser les usages permis aux zones de PAE dans le Parc D'Avignon et dans le périmètre urbain dans les développements Fairview et Cluff;
- N° 05-PTSS-03-5 de la municipalité de Très-Saint-Sacrement qui vise à autoriser l'usage «élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques», dans la zone Ag-1, et à continger l'usage à seulement deux usages permis dans la même zone.

Règlements de la MRC

Les maires ont approuvé les règlements suivants :

- N° 242-2010 visant à encadrer l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent.
- N° 243-1-2010 et 243-2-2010 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 178-2004 afin de permettre la construction d'un pont au-dessus de la rivière aux Outardes Est, dans la municipalité d'Ormstown, de permettre l'établissement de bâtiments accessoires dans la zone inondable et l'insertion de la zone inondable de la rivière Hinchinbrooke à Athelstan.
- Projet de règlement n° 244-2010 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y inclure une dérogation à la zone inondable de la rivière Trout et relatif à la modification d'une disposition au lotissement. Une consultation publique aura lieu le 31 août 2010, à 20 h, à la MRC, concernant ce projet de règlement.
- N° 245-2010 modifiant le règlement 219-2006 sur la gestion des cours d'eau afin de permettre à un agronome de déposer les plans pour une demande d'autorisation des travaux dans le cadre du programme « Prime vert » du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Cours d'eau

Les maires ont accordés des contrats aux plus bas soumissionnaires conformes pour l'entretien des cours d'eau suivants :

- Branche 10D de la rivière aux Outardes, municipalité de Hinchinbrooke, à la firme Béton Laurier Inc.;
- Rangs V et IV et sa branche 1, municipalité de Très-Saint-Sacrement, à la firme Excavation Laurent Boulerice Inc.;
- Branche 8 du cours d'eau J. W. Martin, municipalité d'Ormstown, à la firme Excavation Laurent Boulerice Inc.;

Demande d'appui

Les maires ont résolu d'accorder leur appui aux organismes suivants :

- la ville de Salaberry-de-Valleyfield à l'effet de soutenir sa candidature pour accueillir le *Colloque spécial 25^e anniversaire 2012 Les Arts et la Ville*;
- la MRC Antoine-Labelle à l'effet de demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la modernisation des dossiers d'évaluation soit considérée au même titre qu'une infrastructure et qu'il mette en place un programme financier afin de soutenir les coûts de cette modification.

Pacte rural

Suite à l'analyse des demandes d'aide financière par les membres des comités administratifs du CLD et de la MRC, le Conseil des maires accordent les sommes suivantes aux projets ci-dessous :

PROJET	MONTANT RECOMMANDÉ
CLD- Agent touristique	35 000 \$
CLD- Circuit du Paysan	4 840 \$
CLD- Agent de promotion	35 000 \$
MRC- Taxibus	25 000 \$
MRC- Revue du Haut-Saint-Laurent	48 000 \$
MRC- Piste cyclable	50 000 \$
Aventuriers de l'archéologie- Salaire du directeur	35 200 \$
Amis de la Réserve- Continuité et croissance	35 000 \$
MDJH	9 850 \$
Réseau Culturel VHSL	25 000 \$
Place aux Jeunes	3 500 \$
CJE- Coop Jeunesse de services	1 600 \$
CRIC- Le CRIC c'est aussi pour les jeunes	15 000 \$
Comité ZIP HSL- La Route Bleue	3 000 \$
Une Affaire de famille- Les Joyeux Chaudrons	10 600 \$
Chambre de commerce- Fête Gourmande	15 000 \$
Société historique de Saint-Anicet- Café Muséal (phase II)	5 000 \$
Marché fermier- Mise à jour du site web	5 000 \$
Total montant recommandé	361 590 \$

Dossiers divers

- La MRC a signifié au ministère des Transports du Québec qu'elle accepte de prendre en charge les emprises ferroviaires abandonnées de son territoire et qu'elle a l'intention de désigner l'établissement d'un Parc régional sur cet emplacement.
- Le Conseil des maires a résolu de demander au gouvernement du Québec de respecter l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente signée avec les municipalités.

Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire du Conseil des maires est fixée au mercredi 18 août 2010, à 19 h 30. Cette séance aura lieu au 4^{ième} étage du 10, rue King, à Huntingdon, soit à la MRC du Haut-Saint-Laurent.